



مؤسسة النهوض بالأعمال الاجتماعية لفائدة العاملين بوزارة الفلاحة والصيد البحري - قطاع الفلاحة -

+XCOCM+ I HRO. O XXX+H I I. C: I I XCUCO+H X +C. U. O+ I +XMM. A+ A +X"CO+ +SH. I+ - XC O I +XMM. A+

La Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime -Département de l'Agriculture-

## Avis

### L'Assurance de Voyage WAFA IMA ASISSTANCE

La FOS-Agri informe ses adhérents que l'assurance voyage à l'étranger, garantie par son partenaire WAFA IMA ASSISTANCE, couvre les urgences médicales survenant dans le monde entier, à l'exception de l'Arabie Saoudite durant la période du pèlerinage, ainsi que dans les pays de l'Espace Schengen, y compris les départements et territoires français d'outre-mer.

#### Principales garanties couvertes :

- le transport médicalisé,
- les soins médicaux et hospitaliers d'urgence à l'étranger, dans la limite d'un plafond de 30 000 € par bénéficiaire,
- le rapatriement sanitaire vers le Maroc, lorsque l'état de santé du bénéficiaire le justifie.

#### Procédure de prise en charge :

Toute prise en charge est obligatoirement soumise à l'accord préalable de WAFA IMA ASSISTANCE, qui doit être contactée avant toute hospitalisation ou engagement de frais importants, sauf cas d'extrême urgence.

📞 **Numéro de contact WAFA IMA ASSISTANCE** :+212 529 075 100 (joignable 24h/24)

La prise en charge financière du sinistre s'effectue directement entre WAFA IMA ASSISTANCE et l'établissement hospitalier, dans la limite des garanties prévues au contrat.

#### Déclaration du sinistre :

Le sinistre doit être déclaré dans un délai maximum de cinq (5) jours suivant sa survenance, sauf cas de force majeure dûment justifié.

